

Convocation

L'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire de l'ARC

aura lieu le **mardi 14 septembre 2021 à 14 h 00**

En vote par correspondance uniquement suivant la convocation, les modalités et le formulaire de vote figurant aux pages 42 à 44 de la revue n° 133 envoyée aux adhérents début juillet 2021 avec les pièces annexes aux résolutions misent sur le site internet de l'ARC dans la zone Vie de l'association (voir le chemin d'accès : arc-copro.com/yyt5). Cette convocation annule et remplace celle qui était prévue pour la date du 22 juin 2021 qui n'a pu se tenir pour raisons techniques.

ORDRE DU JOUR

Décisions à caractère extraordinaire :

- Approbation des modifications des statuts tel que proposées par le conseil d'administration

Décisions à caractère ordinaire :

1. Approbation du rapport d'activité concernant l'année 2020
2. Approbation du rapport financier concernant l'année 2020
3. Approbation des comptes de l'exercice 2020 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour six ans (2022-2027)
6. Fixation des cotisations pour 2022
7. Information sur l'avancement du programme d'actions pour l'exercice 2021
8. Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2022
9. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
Gérard ANDRIEUX

**Pouvoir à remplir pour l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire et à envoyer avant le 8 septembre 2021 au :
Président de l'ARC, 7 rue de Thionville - 75019 Paris ou à l'adresse électronique « ag2021@arc-copro.fr »**

N° adhérent : Collectif : _____ Individuel : _____

Adresse : _____

Nom de l'adhérent individuel : M^r, M^{me} _____

Nom du syndic non professionnel : M^r, M^{me} _____

Ne pouvant pas participer à l'assemblée générale mixte, je donne pouvoir à : _____

N° adhérent : _____ avec pouvoir de substitution.

Date

Signature

Nota : les pouvoirs adressés au Président, Gérard Andrieux, seront considérés comme favorables aux résolutions portées à l'ordre du jour.

**Les documents annexés à l'ordre du jour sont à la disposition des adhérents sur le site de l'ARC (<https://arc-copro.fr>)
à compter du 1^{er} juillet 2021.**

(Pavé en haut : ARC NATIONAL - Vie de l'Association – AGE et AGO septembre 2021)